

avantages d'une compagnie mutuelle, en même temps que les avantages bien connus d'une garantie d'un capital-action.

1880 Le 30 avril 1880 fut un jour faste dans l'histoire de la Compagnie, car un autre partage quinquennal de profits fut déclaré en un bonus réversible de $2\frac{1}{2}$ pour cent par an et ce, après avoir réduit le taux de l'intérêt dans l'évaluation des dettes de polices de 5 à $4\frac{1}{2}$ pour cent et après avoir adopté comme base de mortalité la Table de l'Institut des Actulaires. On doit mentionner qu'à cette période quinquennale, de même qu'à dans les précédentes et les suivantes, on remit aux porteurs de polices des tables complètes indiquant les profits de caisse et les réductions temporaires et permanentes des primes à tous âges équivalents au bonus réversible déclaré. La Canada Life est la seule Compagnie au Canada qui ait ainsi donné la publicité à ses profits.

La publication de ces profits alloués aux porteurs de polices donna beaucoup de satisfaction et en outre augmenta la confiance dans l'intégrité et l'impartialité de la Compagnie. Comme preuve, nous pouvons ajouter que durant les dix années de 1870 à 1880, les affaires et le revenu annuel de la Compagnie ont plus que triplé, de même que les fonds et l'actif pendant la même période ont plus que quadruplé. C'est en 1881 que la magnifique et commode bâtisse du bureau principal reproduite dans la page précédente fut érigée et on peut dire qu'à cette époque beaucoup pensaient que le bureau principal serait trop grand pour les besoins futurs de la Compagnie; mais maintenant son espace n'est nullement en rapport avec les transactions et les affaires qui augmentent constamment, de sorte que tout le premier étage a dû être occupé par la Compagnie.

1882 En 1882 la Compagnie a commencé à payer les réclamations immédiatement sur preuve du décès et décharge valide. Jusqu'à cette époque la coutume était de payer les réclamations trois mois après le décès. Il faut aussi mentionner que dès 1864, la Compagnie avait créé ses polices indiscutables après avoir été en force pendant cinq ans et qu'en 1879 cette période fût réduite à deux ans. Pendant les cinq années de 1881 à 1885, la Compagnie a continué à faire des progrès soutenus et considérables, les affaires nouvelles variant de \$4,000,000 à \$5,000,000 par année.

1885 En 1885, le partage quinquennal des profits souleva beaucoup d'intérêt, tant parmi la direction que parmi les porteurs de polices. Dans les précédentes fixations quinquennales, les dettes de polices furent évaluées par un actuaire consultant indépendant et on trouva que le surplus qui en résultait était suffisant, après provision pour toutes dettes, pour donner un bonus réversible de $2\frac{1}{2}$ pour cent par an pendant les cinq dernières années. Ce qui équivalait à \$26.25 par an et par mille, ou bien à \$25 par an et par mille dans les précédents partages quinquennaux. On peut naturellement penser

que ce partage des profits donna satisfaction et qu'il augmenta encore davantage la confiance toujours croissante dans la stabilité et la puissance créatrice des profits de la Compagnie. Comme témoignage de la satisfaction qui en est résultée, on peut mentionner que les affaires nouvelles de l'année 1896, ont été de \$5,873,456, chiffre fortement en excès sur ceux des années précédentes.

1887 En 1887 on prit des mesures pour ériger dans la Ville de Toronto un édifice en rapport avec le rang et la position atteints par la Compagnie. Dans la même année également il fut décidé d'abolir toutes restrictions et conditions quant à la résidence, les voyages et la profession dès qu'une police aurait deux ans de date, ce qui témoigne de la libéralité de la Compagnie et de son désir de donner aux assurés tous les privilèges et toutes les facilités qui ne viennent pas à l'encontre de la sécurité et de la stabilité permanente de la Compagnie. Depuis cette date cependant, les polices furent émises valables pour l'univers entier et sans conditions. Elles devinrent également indiscutables après avoir été en force pendant deux ans et après avoir prouvé l'âge.

1888 En 1888, la Compagnie accéda à la demande répétée de la part des assurés pour la création de polices à profit bien connues sous le nom de système Tontine; depuis cette date, la Compagnie a inscrit un fort montant d'affaires avec profits reportés pour des périodes de temps différents. Pendant de nombreuses années la Compagnie fermait ses comptes le 30 avril et comme en 1889 on décida d'étendre le champ des opérations de la Compagnie à l'Etat voisin du Michigan, il devint utile de changer l'année financière de la Compagnie de manière à clore les comptes le 31 décembre de chaque année.

Elle se mit ainsi en conformité avec les autres Compagnies et avec les exigences du gouvernement. Avant d'admettre la Compagnie à pratiquer au Michigan, le commissaire d'Etat fit un examen approfondi et critique de sa situation et de ses affaires. Cet examen prouva que la Compagnie était dans une situation saine et satisfaisante.

Les succès qu'elle obtint dans cet Etat la portèrent plus tard à étendre ses affaires dans les Etats voisins du Minnesota, de l'Ohio et de l'Illinois.

1889 Malgré l'augmentation des affaires de la Compagnie, le Président dans son discours, en 1889, rappela comme dans les années précédentes la réduction continue dans le pourcentage des dépenses d'administration, indiquant que, pendant l'année précédente, ce pourcentage comparativement au revenu avait été de 12.42 seulement. La Compagnie pouvait naturellement se féliciter d'avoir pu transiger les plus grandes affaires nouvelles avec le taux de dépenses le moins élevé.

Comme conséquence du changement dans l'année financière de la Compagnie, la période de partage des profits du 1er mai 1885 au 31 décembre 1889, n'a com-